



**LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Affaire suivie par Frédéric PELTRIAUX
Tél. : 02 48 27 80 68
Courriel : frederic.peltriaux@departement18.fr

Association Open Knowledge France

Nos réf. : Fiche NCADA-23-0053

BOURGES, le 23 août 2023

Objet : Réponse à votre demande
de communication

Réf. juridiques :

Code des relations entre le public
et l'administration

- Livre III

Commission d'accès aux documents
administratifs

- Avis n° 20202410 du 08/10/2020

Envoi par courriel à dada+request-2215-df1d09c9@madada.fr

Madame, Monsieur,

Par courriel du 7 mars 2023, vous avez sollicité la communication du répertoire d'informations publiques du Département du Cher.

À cet égard, j'ai le regret de vous informer que ce document n'existe pas. Par suite, il ne peut être réservé une suite favorable à votre demande, laquelle est déclarée sans objet.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le président du conseil départemental du Cher,
Pour le Président et par délégation,
La personne responsable de l'accès
aux documents administratifs,

Frédéric PELTRIAUX

Délai et voie de recours : La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) peut être saisie en cas de contestation de la présente décision, sous deux mois à compter de sa notification. Le recours administratif introduit devant la CADA est un préalable obligatoire à l'exercice d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent au regard des demandes de communication de documents administratifs déposées auprès du Département du Cher.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités du pôle des affaires juridiques du service des affaires juridiques et des assemblées du Département du Cher (responsable de traitement) de traiter votre demande, selon les modalités précisées aux dispositions des articles L. 300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration,
- aux agents habilités du Département du Cher d'établir des statistiques, études internes et enquête de satisfaction aux fins d'évaluation de la politique publique mise en œuvre et/ou dans le cadre de l'observatoire territorial (si besoin),
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle (si besoin).

Ces données font l'objet d'un traitement informatique.

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents, prestataires et autorités mentionnés ci-dessus, puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Les personnes intéressées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de leurs données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer leur consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Département du Cher - Hôtel du Département - 1 place Marcel Plaisant - CS 30322 - 18023 BOURGES Cedex, ou, via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr>.

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- www.cnil.fr

- CNIL - Service des plaintes - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.